TZL/OKR

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

IV^{E} REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DU PEUPLE

COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET (COMFIB)

RAPPORT UNIQUE POUR AVIS

DOSSIER N°023 : **RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DU PROTOCOLE ADDITIONNEL AU TRAITE PORTANT CREATION DE LA CONFEDERATION DES ETATS DU SAHEL (AES), RELATIF A LA COORDINATION DE L'ACTION DIPLOMATIQUE, SIGNE LE 23 DECEMBRE 2025 A BAMAKO**

DOSSIER N°024 : **RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DU PROTOCOLE ADDITIONNEL AU TRAITE PORTANT CREATION DE LA CONFEDERATION DES ETATS DU SAHEL (AES), RELATIF A LA COORDINATION DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT, SIGNE LE 23 DECEMBRE 2025 A BAMAKO**

DOSSIER N°034 : **PROJET DE LOI PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DU PROTOCOLE ADDITIONNEL AU TRAITE PORTANT CREATION DE LA CONFEDERATION DES ETATS DU SAHEL (AES), RELATIF A LA DEFENSE ET A LA SECURITE, SIGNE LE 23 DECEMBRE 2025 A BAMAKO**

DOSSIER N°033 : **RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT AUTORISATION DU PROTOCOLE ADDITIONNEL AU TRAITE PORTANT CREATION DE LA CONFEDERATION DES ETATS DU SAHEL (AES), RELATIF AUX SESSIONS CONFEDERALES DES PARLEMENTS, SIGNE LE 23 DECEMBRE 2025 A BAMAKO**

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB), par le député **Sabine OUEDRAOGO / COMPAORE**, rapporteur.

Avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le lundi 20 avril de 09 heures 40 minutes à 10 heures 40 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur les projets de loi portant :

- autorisation de ratification du Protocole additionnel au Traité portant création de la Confédération des Etats du Sahel (AES), relatif à la coordination de l'action diplomatique, signé le 23 décembre 2025 à Bamako ;
- autorisation de ratification du Protocole additionnel au Traité portant création de la Confédération des Etats du Sahel (AES), relatif à la coordination des actions de développement, signé le 23 décembre 2025 à Bamako ;
- autorisation de ratification du Protocole additionnel au Traité portant création de la Confédération des Etats du Sahel (AES), relatif à la défense et à la sécurité, signé le 23 décembre 2025 à Bamako ;
- autorisation de ratification du Protocole additionnel au Traité portant création de la Confédération des Etats du Sahel (AES), relatif aux Sessions confédérales des Parlements, signé le 23 décembre 2025 à Bamako.

Auparavant, la COMFIB, saisie pour avis, a désigné la députée Sabine OUEDRAOGO/COMPAORE comme rapporteur des dossiers. Celle-ci a pris part aux différentes séances de travail de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), saisie au fond. Ces séances ont consisté en l'audition du Gouvernement et en l'adoption du rapport, le vendredi 17 avril 2026. Les travaux se sont déroulés sous la présidence du député Jean Marie KOMBASSERE, Président de ladite Commission.

En prélude aux travaux de la CAEDS, la COMFIB a organisé, le jeudi 16 avril 2026 de 09 heures 20 minutes à 12 heures 40 minutes, une séance d'appropriation du contenu desdits projets de loi. Cette séance a permis aux députés de relever des préoccupations qui ont été portées à la connaissance du Gouvernement lors de son audition par la CAEDS.

L'ordre du jour adopté par la COMFIB a porté sur les points suivants :

- compte rendu des travaux de la CAEDS,
- appréciation et avis de la Commission.

I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA CAEDS

Le rapporteur a présenté le compte rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par Madame Bêbgnasgnan Stella Eldine KABRE/KABORE, Ministre déléguée auprès du Ministre des Affaires étrangères. Elle était assistée de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice.

Madame la Ministre déléguée a présenté les exposés des motifs autour des points suivants :

- contexte et justification ;
- contenu des protocoles additionnels ;
- appel à la ratification des protocoles additionnels.

Les éléments relatifs à ces différents points sont consignés dans le rapport de la CAEDS.

I.2. Débat général

A l'issue de l'exposé de madame la Ministre déléguée, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles le Gouvernement a apporté des éléments de réponse.

Ces préoccupations ont porté essentiellement sur :

- les mécanismes institutionnels pour assurer une représentation commune et efficace de l'Alliance des Etats du Sahel (AES) à l'étranger ;
- les moyens par lesquels la diplomatie commune de l'AES pourrait contribuer à la mobilisation de partenariats équilibrés et avantageux pour le développement économique des pays membres ;
- les matières de développement qui sont effectivement confédérées et le risque de confusion avec une organisation intergouvernementale de coopération ou un organisme communautaire ;

- le mode de mise en œuvre des actions de développement dans l'espace confédéral ;
- la pertinence d'harmoniser les politiques agricoles ;
- les voies et moyens par lesquels la Confédération compte harmoniser les positions diplomatiques de ses Etats membres vis-à-vis des autres Etats et des organisations régionales et internationales au regard de la disharmonie en matière de diplomatie et de relations internationales entre les Etats membres de la Confédération ;
- les modalités pratiques de l'assistance, par les missions diplomatiques et postes consulaires d'un Etat confédéré présents dans un Etat tiers, aux ressortissants des autres Etats confédérés lorsque ceux-ci ne sont pas représentés dans ledit Etat ;
- les modalités de participation des autres forces de sécurités intérieures aux côtés de la Force unifiée de l'Alliance des Etats du Sahel (FU-AES) à la sécurisation de la zone d'opération ;
- l'évaluation financière de la mise en œuvre des différents protocoles additionnels ;
- l'arrimage entre le pacte de convergence de l'AES et celui de l'UEMOA qui est en suspension ;
- l'existence des langues officielles de la Confédération ;
- les raisons pour lesquelles la libre circulation des personnes n'a pas été expressément évoquée dans le Protocole additionnel au Traité portant création de la confédération des Etats du Sahel (AES), relatif à la coordination des actions de développement, signé le 23 Décembre 2025 à Bamako ;
- l'état d'avancement de la création de l'Agence d'exécution mentionnée à l'article 8 du Protocole additionnel au Traité portant création de la confédération des Etats du Sahel (AES), relatif à la coordination des actions de développement, signé le 23 Décembre 2025 à Bamako et les parts contributives des Etats membres ;
- les raisons pour lesquelles le Protocole additionnel au Traité portant création de la confédération des Etats du Sahel (AES), relatif à la coordination des actions de développement, signé le 23 Décembre 2025 à Bamako a prévu la création d'une institution confédérale en lieu et place de l'agence d'exécution.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

Suite au compte rendu des travaux de la CAEDS fait par la députée rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission des finances et du budget.

De ces échanges, la Commission note que la ratification des protocoles additionnels au Traité portant création de l'AES relatifs à la coordination de l'action diplomatique, à la coordination des actions de développement, à la défense et à la sécurité et aux Sessions confédérales des Parlements permettra :

- de renforcer la coordination de l'action diplomatique de la Confédération dans les instances internationales, régionales et sous régionales ;
- d'assurer un développement harmonieux des trois Etats ;
- de renforcer la sécurité afin de lutter efficacement contre les différentes menaces ;
- d'impliquer les représentants des populations de la Confédération dans les prises de décisions.

Au regard de ce qui précède, la COMFIB émet un avis favorable pour l'adoption des présents projets de loi.

Toutefois, la COMFIB recommande au gouvernement de :

- finaliser l'évaluation financière consolidée et exhaustive de l'ensemble des protocoles additionnels sous la forme d'un document unique ;
- privilégier le choix des langues fédératrices déjà parlées au sein de l'espace AES dans le choix des langues officielles de la Confédération.

Ouagadougou, le 20 avril 2026

Le Président

Moussa NOMBO

Le rapporteur

Sabine OUEDRAOGO/COMPAORE

ANNEXE : LISTES DE PRESENCE

SEANCE D'APPROPRIATION DES PROJETS DE LOI DU JEUDI 16 AVRIL 2026

LISTE DES DEPUTES PRESENTS

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	**NOMBO Moussa**	**Président**
2.	**YARO Mamadou**	**Rapporteur général**
3.	**HAMA Ly**	**1er Secrétaire**
4.	BONZI Nonyeza	Membre
5.	NIGNAN Dida	Membre
6.	OUEDRAOGO Mahamady	Membre
7.	OUEDRAOGO/COMPAORE Sabine	Membre
8.	SAWADOGO Abdoulaye	Membre
9.	TUINA Kanibè	Membre
10.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre

LISTE DES DEPUTES ABSENTS

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	TAPSOBA Issaka	Vice-président
2.	KONE Diakalia	Membre
3.	NASSOURI Daaga	Membre
4.	DIALLO Daouda	Membre
5.	TRAORE Sephorah Anita Soumaï	Membre

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE	JUSTIFICATION
1.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre	Mission
2.	OUEDRAOGO Lougoulawindin Clémence	Membre	Mission

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	SEBEGO Roland	Conseiller
2.	ZONG-NABA M. Amos	Conseiller
3.	KABORE Mariel	Conseiller
4.	ILBOUDO/ZIDA N. Sandrine	Conseillère
5.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur des services législatifs
6.	NEMARO/KABORE Zeenat T.	Secrétaire de direction
7.	OUEDRAOGO/KAFFE Razidanatou B.	Secrétaire de direction
8.	OUEDRAOGO T. Nestor	Agent de liaison

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ABSENT EXCUSE

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE	JUSTIFICATION
1.	YARO Evertin	Conseiller	Mission
2.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT	Mission

SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT
LE LUNDI 20 AVRIL 2026

LISTE DES DEPUTES PRESENTS

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	**NOMBO Moussa**	**Président**
2.	**TAPSOBA Issaka**	**Vice-président**
3.	**HAMA Ly**	**1er Secrétaire**
4.	KONE Diakalia	Membre
5.	NASSOURI Daaga	Membre
6.	OUEDRAOGO Mahamady	Membre
7.	OUEDRAOGO/COMPAORE Sabine	Membre
8.	SAWADOGO Abdoulaye	Membre
9.	TUINA Kanibè	Membre
10.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre

LISTE DES DEPUTES ABSENTS

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	YARO Mamadou	Rapporteur général
2.	DIALLO Daouda	Membre
3.	TRAORE Sephorah Anita Soumaï	Membre
4.	BONZI Nonyeza	Membre
5.	NIGNAN Dida	Membre

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE	JUSTIFICATION
1.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre	Mission
2.	OUEDRAOGO Lougoulawindin Clémence	Membre	Mission

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT
2.	YARO Evertin	Conseiller
3.	SEBEGO Roland	Conseiller
4.	KABORE Mariel	Conseiller
5.	ILBOUDO/ZIDA Sandrine	Conseillère
6.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur des services législatifs
7.	NEMARO/KABORE Zeenat T.	Secrétaire de direction
8.	OUEDRAOGO/KAFFE Razidanatou B.	Secrétaire de direction
9.	OUEDRAOGO T. Nestor	Agent de liaison

PERSONNEL ADMINISTRATIF ABSENT

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	ZONG-NABA M. Amos	Conseiller